

nous restons dans les limites étroites des priviléges que nous accorde la constitution.

Loin de là, le Gouvernement central, partie intéressée, se faisant juge en sa propre cause, peut entraver et arrêter la marche de nos affaires selon son bon plaisir, sans donner de raisons valables grâce au droit de *veto*.

Et c'est cette Confédération, rêve de Cartier et qui est, d'après M. Tassé, son titre de gloire !

M. Tassé termine par un argument qui est bien de lui et de son école.

C'est que tous les évêques ont approuvé la Confédération à son origine.

A force de faire intervenir la théologie partout M. Tassé finira par se la mettre dans l'oeil.

C'est d'ailleurs ce qui est déjà arrivé à lui et à ses amis politiques.

Fantasio.

23 Août 1889.

---